



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/294

Approbation d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7500 euros à l'association Collectif Item pour l'accompagnement artistique des habitants dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine dans le quartier Langlet-Santy à Lyon 8ème

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/294 - APPROBATION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 7500 EUROS A L'ASSOCIATION COLLECTIF ITEM POUR L'ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE DES HABITANTS DANS LE CADRE D'UN PROJET DE RENOVATION URBAINE DANS LE QUARTIER LANGLET-SANTY A LYON 8EME (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre des projets de renouvellement urbain coordonnés par l'Agence nationale pour le renouvellement urbain et menés dans les quartiers prioritaires lyonnais, la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon, en coordination avec les Missions territoriales de la Direction du développement territorial, pilote des appels à projet dits d'« accompagnement artistique sensible des habitant-es ». Ces dispositifs sont co-financés (Ville, Etat, bailleurs sociaux) et se déploient sur trois années.

Ces résidences artistiques sont conçues pour s'intégrer dans le tissu local afin de placer les habitant-es, notamment les plus éloignés, au cœur du projet.

L'objectif de ces dispositifs est d'offrir aux habitant-es, impacté-es par les transformations, des espaces d'écoute et d'expression, via le média artistique qui permet un « pas de côté ». Il s'agit, *in fine*, de contribuer à renforcer le pouvoir d'agir des habitant-es et de leur permettre de formuler leurs inquiétudes et leurs envies.

Deux résidences sont en cours dans deux quartiers de Lyon :

- le projet *Un futur retrouvé*, porté la Compagnie de théâtre Augustine Turpaux, le Collectif de constructeurs *Pourquoi pas ?!*, et un sociologue, à Mermoz Sud, Lyon 8^{ème} arrondissement, depuis 2018 ;
- et le projet du plasticien Vincent Genco, avec l'association Scicabulle, qui a démarré en septembre 2020, à la Duchère, Lyon 9^{ème} arrondissement.

Un projet de rénovation urbaine démarre dans le quartier Langlet Santy, Lyon 8^{ème} (relogement, démolition, requalification d'espaces publics, relocalisation du Centre social), justifiant le lancement d'une résidence artistique d'accompagnement des habitants de ce quartier.

Près de 2 500 personnes vivent sur ce territoire, dont une large part en grande précarité. On compte une forte proportion de jeunes de moins de 20 ans, ainsi que de familles monoparentales et nombreuses. La population est caractérisée par sa diversité culturelle et linguistique.

Un appel à projet, préparé au début de l'année 2020 et validé par l'ensemble des partenaires, a été lancé en mai après le confinement. Parmi les 28 dossiers reçus, sept projets ont été sélectionnés. Les équipes artistiques ont été auditionnées au mois de juillet.

La résidence se déploiera de l'automne 2020 à la fin de l'année 2023.

Sur ce territoire, il est attendu de la part du projet artistique d'accompagnement :

- une démarche artistique forte : le projet doit satisfaire à une exigence de qualité, en proposant des formes artistiques innovantes sans entrer en concurrence avec l'existant ; il doit être adaptable, et proposer une forme de capitalisation pour faire trace ; le partenariat avec une ou plusieurs institutions de la Charte de coopération culturelle est largement encouragé ;
- une attention portée aux habitant-es : la proposition doit induire chez les habitant-es un changement de regard, en prenant en compte leur diversité (âge, genre, langues), dans une démarche valorisante, inclusive et bienveillante ; les habitant-es les plus éloigné-es, non connu-es des structures du territoire, doivent avoir une place importante ; des moyens d'aller-vers innovants doivent être pensés ;
- une adaptation au quartier et aux transformations urbaines : le projet doit s'appuyer sur le Projet de territoire et proposer un lien explicite et étroit avec le projet urbain, sans rester dans une approche uniquement nostalgique.

Ce dispositif est soutenu financièrement par la Ville de Lyon au titre de la Culture, par l'Etat via l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et par quatre bailleurs sociaux (Alliade Habitat, IRA 3F, GrandLyon Habitat, SACVL). Un appartement ou local est mis à disposition par un bailleur.

Le projet *La permanence photographique*, porté par le Collectif de photographes Item a été retenu à l'issue de l'appel à projets lancé en mai 2020.

Le Collectif Item s'est formé en 2001 autour de la production de photographies documentaires, et compte aujourd'hui 16 personnes (photographes, vidéastes, graphiques, anthropologues, etc.). Il est installé dans les Pentes de la Croix Rousse.

Item propose de créer un espace artistique immersif dans le quartier, autour de l'image documentaire, dans un local qui soit à la fois lieu d'exposition, de création, d'éducation, d'ateliers. La programmation du lieu associera les partenaires et des habitant-es et permettra d'aborder la question des transformations urbaines. Des artistes photographes seront successivement en résidence de création et iront à la rencontre des habitant-es dans l'espace public, au sein de structures partenaires, etc. Des ateliers de pratique photographique et d'éducation à l'image seront également proposés aux habitant-es, afin qu'ils se familiarisent avec ce médium et portent un regard nouveau sur leur environnement. Des créations in situ (affichage urbain, etc.) et des événements dans l'espace public seront également proposés.

Des éditions régulières d'une revue permettront de capitaliser sur le projet.

Le projet a pour points forts de proposer un projet ambitieux et innovant, via une forme artistique peu déployée sur ce territoire ; il fait le lien avec une résidence artistique portée par le Collectif à la Réunion, en partenariat avec la Cité des arts ; il propose des moyens directs de rencontres avec les habitant-es, dans l'espace public, dans une posture bienveillante, et s'attache à une présence forte et régulière sur le quartier ; il entend impliquer les habitant-es dans toutes les étapes de création, en partant de leurs préoccupations ; son travail veille à allier rayonnement et proximité.

L'association Collectif Item, porteuse du projet recevra une aide totale de 23 500 euros en 2020 de la part de l'ensemble des financeurs, dont 7 500 euros de la Ville de Lyon.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 8^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € pour l'année 2020 est allouée à l'association Collectif Item.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, de la Direction des affaires culturelles, programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 89064, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET